



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2018

Présents : G.BLEINC ; P. CODOL ; N.NAVARRO ; N.RIVIERE ; P.PRESUTTO ; P.AUGUSTIN ; J-M FICHBEN ; C.GIORSETTI ; L.CHAMOIN ; A.BENYAMIN ; S.GUIGONNET ; N.VINCENT ; F.LEPRETTE ; M.IPLIKDJIAN ; M.HENRI ;

Excusés : C.CAMINITA ; M.JOLLY DE MUNSTHAL pouvoir à G.BLEINC ; N.URREA pouvoir à M.IPLIKDJIAN ; M.MINIER-ROUX pouvoir à N.RIVIERE

1/ Approbation et vote du compte administratif 2017 du budget communal

Monsieur Philippe Codol, Adjoint de la commune présente le compte administratif du budget communal 2017 arrêté comme suit :

	RESULTAT DE L'EXECUTION 2017			RESTES A REALISER 2017			RESULTAT CUMULE		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 006 933,87	1 087 364,00	80 430,13				1 006 933,87	1 087 364,00	80 430,13
RESULTAT REPORTE 2016		82 462,20	82 462,20				0,00	82 462,20	82 462,20
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 006 933,87	1 169 826,20	162 892,33				1 006 933,87	1 169 826,20	162 892,33
INVESTISSEMENT	446 174,88	125 781,37	-320 393,51	18 353,65	153 953,78	135 600,13	464 528,53	279 735,15	-184 793,38
RESULTAT REPORTE 2016		145 702,63	145 702,63					145 702,63	145 702,63
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	446 174,88	271 484,00	-174 690,88	18 353,65	153 953,78	135 600,13	464 528,53	425 437,78	-39 090,80
TOTAL	1 453 108,75	1 441 310,20	-11 798,55	18 353,65	153 953,78	135 600,13	1 471 462,40	1 595 263,98	123 801,58

Le budget général de la commune 2017 présente un déficit de 11 798,55 € en résultats cumulés sans restes à réaliser et un excédent de 123 801,58 € avec les restes à réaliser.

L'assemblée décide de voter le compte administratif du budget communal 2017

Adopté à l'unanimité

2/ Approbation et vote du compte administratif 2017 budget « Eau et assainissement

Monsieur Philippe Codol, Adjoint de la commune présente le compte administratif du budget eau et assainissement 2017 arrêté comme suit :

	RESULTAT DE L'EXECUTION 2017			RESTES A REALISER 2017			RESULTAT CUMULE		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	235 639,04	258 965,38	23 326,34				235 639,04	258 965,38	23 326,34
RESULTAT REPORTE 2016		23 454,52	23 454,52					23 454,52	23 454,52
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	235 639,04	282 419,90	46 780,86				235 639,04	282 419,90	46 780,86
INVESTISSEMENT	66 066,02	423 128,75	357 062,73	414 001,50		-414 001,50	480 067,52	423 128,75	-56 938,77
RESULTAT REPORTE 2016		416 343,52	416 343,52					416 343,52	416 343,52
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	66 066,02	839 472,27	773 406,25	414 001,50		-414 001,50	480 067,52	839 472,27	359 404,77
TOTAL	301 705,06	1 121 892,17	820 187,11	414 001,50		-414 001,50	715 706,56	1 121 892,17	406 185,63

Le budget annexe eau et assainissement 2017 présente un excédent de 820 187,11 € en résultats cumulés sans restes à réaliser et de 406 185,61 € avec les restes à réaliser.

L'assemblée décide de voter le compte administratif du budget annexe eau et assainissement 2017.

Adopté à l'unanimité

3 / Vote du compte de gestion 2017 du budget général

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget général 2017 arrêté par Madame le receveur municipal.

Le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2017 du budget général arrêté par Monsieur le Maire.

L'assemblée décide donc de voter le compte de gestion de Madame le receveur municipal et autorise le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité

4 / Vote du compte de gestion 2017 du budget eau et assainissement

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget eau et assainissement 2017 arrêté par Madame le receveur municipal.

Le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2017 du budget eau et assainissement arrêté par Monsieur le Maire.

L'assemblée décide donc de voter le compte de gestion de Madame le receveur municipal et autorise le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité

5 / Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget général

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de bénéficier d'une subvention dite sur la réserve Parlementaire pour des travaux d'intérêt communal.

Le Conseil Municipal propose de solliciter l'attribution de cette subvention pour le réaménagement de deux appartements de l'ancienne école primaire en logements sociaux.

Le montant des travaux s'élèveraient à 25 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Sollicite l'attribution d'une subvention la plus importante possible sur la réserve Parlementaire.
- Donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité

6 / Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget eau et assainissement

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BLEINC, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
Constatant que le compte administratif présente
– un excédent d'exploitation de 46 780,86 €

Décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :
Excédents reportés : 46 780,86 €

Adopté à l'unanimité

7 / Subventions associations 2018

Monsieur Philippe Codol, adjoint de la commune propose à l'assemblée, en accord avec la commission des finances, l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2018 aux associations ayant fourni leur bilan moral et financier quand ils présentent un caractère d'intérêt communal.

- Rougiers en fête : 11 000,00 € Les activités de l'association et ses projets pour 2018 sont toujours aussi importants
- Souvenir Français : 400,00 € Les coûts de transports pour emmener les enfants des écoles sur des sites concernant la mémoire collective sont pris en charge
- Forme et Santé : 650,00 € Participation à la bonne marche de l'association
- Tennis club : 1000,00 € Pour le fonctionnement de cette association qui compte toujours un nombre important d'adhérents
- Forme en CaDanse : 700,00 € Pour le fonctionnement de cette association qui compte un nombre important d'adhérents
- Les Gens Heureux : 700,00 € En complément des cotisations la commune souhaite aider les anciens à mener des actions qui confortent leur plaisir de vivre à Rougiers
- Confrérie des Pois Chiches : 3 000,00 € Notamment pour l'organisation de la fête des pois chiches
- Chat Chat Chat : 200,00 € Spécifiquement pour la stérilisation des chats
- Croix Rouge de Saint Maximin : 200,00 € Pour les aides de proximité
- Secours Populaire : 150,00 € Aide aux familles démunies
- Secours Catholique : 150,00 € Aide aux familles démunies
- Donneurs de sang : 150,00 € Aide au titre des donateurs rougiérois qui adhèrent à Tourves
- Pompiers de Nans les Pins : 250,00 € Pour poursuivre une collaboration profitable à tous
- Restos du cœur : 150,00 € Participation à l'action nationale
- Amis des Ecoles : 200,00 € Participation au fonctionnement de l'association
- Défense de la Poste : 100,00 € Pour le soutien aux actions de l'association
- DDEN : 50,00 € Pour le maintien d'un délégué dans les écoles de Rougiers
- La Maisnie de Rodgarium : 150,00 € Pour la participation au fonctionnement de cette nouvelle association rougiéroise

Adopté à l'unanimité

8 / Subvention C.C.A.S

Monsieur le Maire en accord avec la commission des finances propose à l'assemblée de fixer le montant de la subvention versée au C.C.A.S. pour l'année 2018.

Monsieur le Maire propose la somme de 9 000,00 €.

Où cet exposé, l'assemblée décide de fixer le montant de la subvention versée au C.C.A.S. pour l'année 2018 à 9 000,00 €.

Adopté à l'unanimité

9 / Fixation Taux des Taxes Locales 2018

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet des taux des taxes locales dressé avec le concours de la commission municipale et appuyé de toutes les pièces propres à justifier ses propositions :

- Taxe habitation 9,50
- Taxe foncier bâti 15,50
- Taxe foncier non bâti 63,50

Où cet exposé l'assemblée décide à l'unanimité
-d'accepter les 3 taux proposés

Adopté à l'unanimité

10 / Vote du budget primitif 2018/Commune

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018 dressé avec le concours de la commission municipale et appuyé de toutes les pièces propres à justifier ses propositions.

Après avoir étudié ce projet, chapitre par chapitre article par article, le conseil municipal arrête pour 2018 :

- les dépenses de fonctionnement à la somme de 1 142 198,87 €
- les dépenses d'investissement à la somme de 658 278,27 €
- les recettes de fonctionnement à la somme de 1 142 198,87 €
- les recettes d'investissement à la somme de 658 278,27 €

Adopté à l'unanimité

11 / Vote du budget primitif 2018 eau/assainissement

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif eau-assainissement 2018 dressé avec le concours de la commission municipale et appuyé de toutes les pièces propres à justifier ses propositions.

Après avoir étudié ce projet, chapitre par chapitre article par article, le conseil municipal arrête pour 2018 :

- les dépenses de fonctionnement à la somme de 284 080,86 €
- les dépenses d'investissement à la somme de 835 906,25 €
- les recettes de fonctionnement à la somme de 284 080,86 €
- les recettes d'investissement à la somme de 835 906,25 €

Adopté à l'unanimité

12 / Adoption de la nouvelle convention de groupement de commandes d'achat d'énergie

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait partie du groupement de commandes d'achat d'électricité mis en place par le Symielecvar par délibération N°45 en date du 21/04/2015.

A ce titre, le Syndicat a procédé à l'attribution de marchés en tant que coordonnateur, la commune étant chargée de son exécution.

Ce marché arrivera à terme fin 2018. Il convient donc de préparer la nouvelle période d'achat.

Pour ce faire, il convient d'adopter la convention de groupement qui a été mise à jour, d'une part, en fonction du nouveau texte de la commande publique et, d'autre part, en fonction de l'entrée dans le groupement d'organismes qui ne sont pas classés comme collectivités territoriales.

Conformément à l'article 8 de la convention initiale, la convention peut être modifiée par avenant, sous réserve d'obtenir la majorité qualifiée des 2/3 des membres.

Les modifications apportées à la convention sont les suivantes :

- Introduction : Mise en œuvre de l'ordonnance N°2015-899 du 23/07/2015.
- Article 1er : Ouverture du groupement à l'achat de toutes les énergies.
- Article 3 : Modalités de cristallisation des membres du groupement.
- Article 7 : Prise en compte des entités hors collectivités territoriales pour l'indemnisation du coordonnateur.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu la délibération n°2909 en date du 25 juillet 2016 actant la participation de la commune au groupement de commandes d'achat d'électricité,

Vu la délibération n°124 du SYMIELECVAR en date du 07/12/2017 approuvant l'avenant à la convention de groupement,

Décide,

- D'adopter la nouvelle convention, jointe à la présente, qui annule et remplace la précédente

Adopté à l'unanimité

13 / Demande de subvention CCFF auprès du Conseil Départemental du Var

Monsieur Paul Augustin, adjoint de la commune propose de solliciter l'attribution d'une subvention CCFF auprès du Conseil Départemental du Var

Adopté à l'unanimité

14 / Convention avec l'association les Amis de l'Ecole

Monsieur Philippe Codol, adjoint de la commune expose à l'assemblée qu'il convient de signer une convention avec l'association les Amis de l'Ecole pour un projet « les incroyables comestibles »

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 12 avril 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 12 avril 2018

Le Maire

